PROVINCE DE QUEBEC

MINISTERE DES TERRES ET FORETS

HONORABLE JULES ALLARD, MINISTRE

ELZ. MIVILLE DECHENE, Sous-ministre

Service Forestier *Bulletin No 2*

ETUDE

SUR LES

FORETS DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Préparée par MM. Piché et Bédard, ingénieurs-forestiers

QUÉBEC :

IMP. PAR LA CIE DE PUBLICATION "LE SOLEIL"

1914

PROVINCE DE QUEBEC

MINISTERE DES TERRES ET FORETS

HONORABLE JULES ALLARD, MINISTRE

ELZ. MIVILLE DECHENE, Sous-ministre

Service Forestier *Bulletin No 2*

ETUDE

SUR LES

FORETS DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Préparée par MM. Piché et Bédard, ingénieurs-forestiers

QUÉBEC :

IMP. PAR LA CIE DE PUBLICATION "LE SOLEIL"

1914

OFF
T4F64
B79/2
TS

LETTRE DE TRANSMISSION

PROVINCE DE QUÉBEC

Département des Terres et Forêts

SERVICE FORESTIER

G.-C. Piché, M. . ., Chef. Avila Bédard, M. F., Assistant.

Québec, 30 mai, 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre une brève étude sur les Forêts de la Province de Québec, préparée par Monsieur Bédard et moi-même et de vous demander de bien vouloir en autoriser la publication comme deuxième bulletin du Service forestier.

Ce travail a été fait pour l'Annuaire statistique qui doit être publié prochainement, et n'a subi que de légères retouches. Tel que présenté, il n'a pas la prétention d'épuiser le sujet ni de donner des renseignements absolument précis. Dans beaucoup de cas, nos chiffres sont approximatifs: cela tient d'abord à ce que notre domaine forestier est encore peu connu, n'ayant jamais été même exploré complètement, et d'autre part à ce que les propriétaires de scieries, commerçants de bois, très nombreux (plus de 2000), n'ont pas tous cru devoir nous renseigner sur la provenance de leurs bois et la production de leurs établissements.

Nous espérons cependant que cette étude, malgré ses imperfections, pourra être de quelque utilité pour le public. C'est notre ambition lorsque seront terminées les études commencées par les membres du Service Forestier, portant sur la croissance de nos essences forestières, sur la repartition, la composition et la richesse de nos forêts, sur l'influence des méthodes d'exploitation que les concessionnaires pratiquent dans les forêts affermées, de faire paraître une nouvelle édition de ce bulletin qui sera plus complet et basé sur des chiffres plus exacts.

Je dois également signaler que la coopération qui va maintenant exister entre le service forestier fédéral et notre bureau, nous permettra également de recueillir plus rapidement et plus complètement les renseignements statistiques nécessaires sur la production des usines, où les bois sont travaillés et ouvrés.

Soumis respectueusement,

G. C. PICHÉ,
Chef du Service Forestier.

A L'HONORABLE JULES ALLARD,
Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Les forêts de la province de Québec

L'aire totale des forêts du Canada, pouvant donner des produits commerciaux (bois de sciage, pulpe, etc.), est évaluée à 414 millions d'acres, distribués comme suit:

Province de la Nouvelle-Ecosse ...	5	millions	d'acres
" du Nouveau-Brunswick	9	"	"
" de Québec	130	"	"
" d'Ontario	70	"	"
" du Manitoba		"	"
" de Saskatchewan	100	"	"
" de l'Alberta		"	"
" de la Colombie Anglaise .	100	"	"

Les forêts des provinces de Québec, du Nouveau Brunswick, d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse et de la Colombie Anglaise [il faut excepter cependant dans celle-ci la partie limitrophe du chemin de fer Pacifique Canadien,] sont régies exclusivement par les gouvernements locaux, tandis que celles des provinces dites de l'Ouest sont sous le contrôle du Service Forestier Fédéral.

La valeur totale des produits forestiers du Canada était, en 1911, d'environ $170,000,000 tandis que celle des produits de 1912 a été évaluée à $182,000,000, se répartissant comme suit:

Bois de sciage, lattes, etc..	$84,000,000.
Bois de chauffage.	50,000,000.
Bois de pulpe.....	12,000,000.
Dormants de chemins de fer	8,000,000.
Piquets et perches.....	10,000,000.
Bois équarris.....	2,000,000.
Bois de tonnellerie.....	1,700,000.
Poteaux de téléphone, télégraphe, etc	1,200,000.
Grumes exportées	1,100,000.
Bois de tanin..	600,000.
Emplois divers	13,000,000.

La quote-part de la province de Québec dans ces produits est de près de trente pour cent.

D'après le recensement de 1901, l'industrie forestière a fourni, dans tout le Canada, de l'emploi à environ 70,000 personnes, et la part de la province de Québec pouvait être évaluée à 20,000 personnes environ. Mais, plusieurs industries forestières étant classées dans le groupe des manufactures, il est certain que ce nombre est trop faible. Pendant l'année 1912, on a pu constater que, dans la province de Québec, les coupes sur les terrains affermés avaient employé 17,600 ouvriers, tandis qu'environ 5,000 autres avaient travaillé à l'exploitation des forêts privées, de sorte que l'on peut estimer à plus de 22,000 le nombre des hommes travaillant aux coupes chaque hiver.

Si l'on tient compte du genre de tenure qui les affecte, on peut grouper les forêts de la province en cinq catégories:

(A)	Forêts privées	6,000,000 acres
(B)	Forêts affermées	44,500,000 "
(C)	Forêts des lots sous billet de location	1,300,000 "
(D)	Réserves cantonales	200,000 "
(E)	Forêts non affermées	78,000,000 "
	Total	130,000,000 acres

a) Forêts privées.—Ces 6,000,000 d'acres proviennent des anciennes seigneuries, des ventes de terres consenties par le gouvernement aux colons, et des subsides ou octrois donnés aux chemins de fer pour en aider la construction.

La grande majorité de ces forêts occupe la plaine centrale de la vallée du Saint-Laurent. Elles sont réparties en petites propriétés d'une superficie moyenne de 50 acres, sauf quelques exceptions comme les domaines seigneuriaux de Lotbinière, Beaupré et ceux constitués par les subsides en terres.

Les peuplements qui forment ces forêts sont des plus variés. On y trouve, en effet, des hautes futaies et des taillis, des tènements entièrement peuplés d'érables; ailleurs, ce sont des bois mêlés de merisier, hêtre, érable, frêne, mélangés avec l'épinette, le sapin baumier, et le pin blanc ou le pin rouge. Comme exemple de cette variété d'essences, voici le résultat d'un inventaire complet de 45 acres de forêt fait par les élèves de l'Ecole forestière, aux environs de la ville de Québec:

190	arbres de	Pin blanc renfermant	41,854 pmp (1)
43	"	" rouge	6,740 "
936	"	Epinette	54,163 "
967	"	Pruche	40,547 "
100	"	Cèdre	1,636 "
3033	"	Sapin	57,084 "
457	"	Chêne rouge	46,068 "
31	"	Merisier	1,065 "
197	"	Frêne	6,360 "
10	"	Orme	1,895 "
27	"	Noyer	1,549 "
1358	"	Erables à sucre, rouge, blanc	70,120 "
232	"	Hêtre d'Amérique	3,100 "
829	"	Bouleau	7,000 "
50	"	Ostryer	1,204 "
68	"	Peuplier du Canada	1,290 "
8528	arbres		341,675 "

Soit une moyenne d'environ 7,000 pmp à l'acre. Seulement, il convient d'ajouter que cette forêt est beaucoup plus riche que la majorité

(1) pieds mesure de planche ; le pied mesure de planche équivalant à un huitième de pied cube.

des forêts privées; elle a été, en effet, assez bien exploitée, alors que dans les autres forêts aucune règle ne préside à la coupe, sauf celle des exigences de la bourse ou des offres sporadiques du marché.

La valeur totale de ces peuplements est d'environ $25,000,000. Il est assez difficile cependant d'en évaluer le revenu, vu que les renseignements que nous avons à ce sujet sont incomplets. Mais l'on sait que les érablières seules produisent chaque année pour plus de $700,000 en sucre et sirop; que les fermiers vendent tous les ans au moins 500,000 cordes de bois de pulpe valant en moyenne $2,00 sur pied; de sorte que le revenu des forêts privées, en y ajoutant la valeur des bois de chauffage et de sciage exploités, est d'au moins $3,000,000 par année.

b).—*Forêts affermées.*—Ce deuxième groupe comprend toutes les forêts communément appelées limites à bois, affermées à différentes époques à divers concessionnaires. L'affermage se fait exclusivement par voie d'enchère publique, à la suite d'un avis d'au moins trente jours. L'enchère porte sur une prime spéciale, appelée prime d'affermage, qui constitue, pour ainsi dire, l'honoraire du permis ou "licence" de couper. En 1868, il y avait 19,000 milles carrés d'affermés; de 1868 à 1906, on a affermé 51,138 milles carrés. Depuis 1906, le gouvernement n'a pas fait d'affermage; d'autre part, par suite des ventes des lots de terre aux colons, l'aire des concessions s'est trouvée réduite à environ 68,808 milles carrés.

On trouvera, ci-après, un tableau donnant, en 1913, la répartition des concessions dans la province de Québec, suivant l'étendue des limites concédées.

Répartition des limites concédées suivant leur étendue en 1913.

SUPERFICIE DES LIMITES	Nombre de concessionnaires	Superficie totale concédée (en milles carrés)	Superficie moyenne par concessionnaire (en milles carrés)
0 à 50 milles carrés	94	1,790	19
51 à 100 milles carrés	33	2,265	68
101 à 500 milles carrés	73	19,798	271
501 à 1,000 milles carrés	13	9,853	758
Plus de 1,000 milles carrés	18	35,102	1,950
Ensemble	231	68,808	298

Ces forêts sont toutes situées, au-delà des villages, dans le bassin du Saint-Laurent. Elles renferment une assez grande variété d'essences commerciales telle que le pin blanc, le pin rouge, le pin gris, l'épinette, le sapin, le thuya ou cèdre, la pruche, le tamarac, le merisier, l'érable. On trouvera dans le tableau No I, pages 17 et 18, le détail des quantités de bois coupées chaque année sur ces concessions et ce, depuis l'année 1871.

Le permis de couper accordé au licencié est valable pour douze mois, à compter du premier mai. Il peut être renouvelé chaque année

pourvu que le concessionnaire ait satisfait à toutes les obligations existantes ou à celles qui pourraient être établies par le lieutenant-gouverneur en conseil. Ce permis est considéré comme un effet de commerce, mais il ne peut être transféré qu'avec l'acceptation du Ministre des Terres et Forêts et moyennant le paiement d'un honoraire de $4.00 par mille carré. Ce système a permis à la grande propriété forestière de se constituer et à contribué à favoriser la formation de puissantes sociétés pour la fabrication de la pâte de bois et du papier.

Les concessionnaires, de par les lois et les règlements de la couronne, sont obligés de :

1o. Payer une prime d'affermage;

2o. Payer, avant le premier septembre de chaque année, une rente foncière de $5.00 par mille carré;

3o. Faire rapport, avant le premier décembre, des quantités de bois qu'ils se proposent de couper; indiquer le lieu où ces coupes se pratiqueront et les personnes qui seront chargées de les faire;

4o. Ne couper aucun arbre de pin de moins de 13 pouces; aucun merisier, épinette, pruche, cèdre, érable, etc., de moins de 12 pouces; l'épinette de savane seule pouvant être exploitée à 7 pouces de diamètre sur la souche, mesurée à deux pieds du sol;

5o. Faire determiner le contenu de tous les bois coupés par un mesureur ayant subi des examens de compétence devant un bureau d'examinateurs nommé par le gouvernement;

6o. Laisser inspecter les coupes par les gardes du Service Forestier; faire enregistrer, à chaque camp d'exploitation, tous les jours, dans un livre spécial le nombre de billes coupées et les résultats du mesurage de ces bois;

7o. Apporter toute l'économie possible dans l'exploitation;

8o. Produire un rapport assermenté, avant le trente juin, détaillant toutes les opérations de l'année, tant sur les concessions forestières que sur les terrains privés;

9o. Payer les royautés ou droits de coupe sur les bois provenant des concessions d'après l'échelle fixée par le département.

10o. Protéger les concessions contre le feu, les maraudeurs, etc;

11o. N'exporter aucun bois qui n'est pas débité et ouvré.

Depuis 1867 jusqu'à 1913, les limites affermées ont rapporté à la province les sommes suivantes: (a) Rentes foncières $6,484,536 (b) Primes d'affermages $3,260,611. (c) Honoraires de transferts $290,039. (d) Royautés ou droits sur bois exploités $24,779,854. (e) Intérêts sur comptes en souffrance, pénalités pour coupes illégales, taxes de feu $713,882; soit au total $35,528,924 (1). Le revenu actuel dépasse $1,500,000 par an. (2).

c).—*Forêts des lots sous billets de location.*—Chaque année, le gouvernement vend aux colons des lots de terre d'une contenance moyenne de cent acres et qui sont généralement bien boisés. Cette vente est faite d'après un contrat spécial, appelé *billet de location*, imposant les obligations suivantes:

(1) Voir ci-après, tableau II, page 17.
(2) Voir tableau IV, page 19.

1. L'acquéreur doit payer comptant un cinquième du prix de vente du lot et la balance du prix de vente en quatre versements égaux annuels avec intérêt à 6 pour cent de cette date, mais il faudra qu'au moins un versement soit payé chaque année;

2. L'acquéreur devra, dans les dix-huit mois de la date de la vente, bâtir une maison habitable d'au moins 16 pieds sur 30, l'occuper et y résider continuellement de ce moment jusqu'à l'émission des lettres patentes;

3. Dans le cours de cinq années, il devra défricher et mettre en bonne culture (en vue de récolte profitable) une étendue d'icelle égale à au moins quinze acres en un seul bloc, mais il faudra que chaque année il défriche au moins trois acres, et il ne pourra défricher plus de cinq acres par année, sauf si le bois a été détruit par force majeure, et après autorisation spéciale et préalable du Ministre des Terres; et à l'expiration des cinq années, il devra posséder sur le dit lot une grange d'au moins 36 pieds sur 25 et une étable d'au moins 15 pieds sur 20; les deux pouvant néanmoins consister en une seule et même bâtisse. Trois acres au moins de la partie en culture devront être labourables;

4. Il devra cultiver le terrain qu'il aura défriché comme susdit;

5. Il ne sera coupé de bois avant l'émission des lettres patentes que pour le défrichement, le chauffage, les bâtisses et les clôtures, et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans permis sur les terres publiques;

5a. Tout le bois qu'il est permis à un colon de couper sur son lot de terre avant l'émission des lettres patentes, et dont il veut faire du bois de commerce, doit être manufacturé au Canada, et toutes les dipositions de de l'article 13 des règlements des bois et forêts actuellement en vigueur s'y appliquent;

6. Nul transport des droits de l'acquéreur ne sera fait pendant cinq ans, de la date de la vente, excepté par donation entre vifs ou par testament en ligne directe ascendante ou descendante, ou par succession "ab intestat," et dans ce cas, le donataire ou l'héritier seront soumis à la même prohibition que l'acquéreur primitif;

7. Les lettres patentes ne seront émises dans aucun cas, avant cinq ans à compter de la date de la vente, ni avant l'accomplissement de toutes les conditions d'icelle;

8. L'acquéreur s'oblige à payer la valeur des améliorations utiles qui peuvent se trouver sur la terre vendue, appartenant à d'autres qu'à lui ou à la Couronne;

9. Cette vente est aussi sujette aux licences de coupes de bois actuellement en vigueur et l'acquéreur sera obligé de se conformer aux lois et règlements concernant les terres publiques, les bois et forêts, les mines et les pêcheries dans la province.

De plus, chaque détenteur est averti qu'il ne doit se rendre coupable d'aucune fraude ou abus pour obtenir le lot, et s'il néglige de se conformer aux conditions énumérées ci-dessus, le Ministre des Terres et Forêts est en droit de révoquer la dite vente, reprendre la terre y désignée, et en disposer de même que si elle n'avait jamais été vendue.

Lorsque le colon a satisfait à ces diverses obligations, il peut obtenir des *lettres patentes* qui lui donnent pleine et libre possession de son lot de terre.

Par suite de leur bas prix (de 3 à 60 sous l'acre) et de leur richesse relative en bois, les lots de terre ont été l'objet d'une spéculation intensive, surtout depuis 1900, époque à laquelle les bois d'épinette et de sapin ont acquis une grande valeur, en même temps que progressaient les industries de la pulpe et du papier dans la province. Mais la création du service forestier et une action énergique ont mis un terme à ce pillage du domaine public.

Les forêts de ce groupe sont destinées, par la force des choses, soit à devenir partie de celles de la première catégorie,—quand le colon obtient ses lettres patentes,—soit à s'ajouter à celles du deuxième groupe, dont elles ont été distraites pour être concédées au soi-disant colon qui ne s'est point conformé aux conditions du billet de location. Ce groupe de forêts voit donc son cadre s'agrandir ou se rétrécir d'année en année.

Il y a actuellement près de dix mille lots sous billets de location, dont un grand nombre pourraient être patentés si les propriétaires voulaient se donner la peine de faire les démarches voulues pour obtenir ce titre définitif.

Les pénalités, perçues de 1907 à 1913, pour coupes illégales se sont élevées à $200.000, mais le montant en diminue considérablement maintenant que les délits deviennent moins fréquents.

d.—Forêts non affermées.—Celles-ci s'étendent au-delà des forêts affermées et couvrent les terres des bassins du Saint-Laurent et de la Baie d'Hudson. Aucune coupe n'a encore été faite dans ces forêts immenses, mais les incendies, les chablis, les insectes et les champignons y occasionnent chaque année des dégâts considérables; de plus, l'accroissement en volume des arbres y est très faible, comme dans toute forêt vierge, d'ailleurs. Le Service Forestier a été chargé d'en faire l'inventaire, afin que le ministère puisse les mettre graduellement en valeur suivant les besoins du pays.

Ces forêts sont boisées principalement en épinette, bouleau, sapin, tremble et pin gris; la contenance à l'acre variant entre 5 et 9 cordes Cette région peut fournir des millions de cordes de bois de pulpe, et, comme on y trouve des forces hydrauliques importantes, il est à prévoir, qu'avant longtemps, de nombreuse pulperies et papeteries y seront installées.

e.—Réserves forestières cantonales.—Depuis 1911, le Service Forestier s'est occupé de mettre à part les terrains incultes qui étaient encore vacants dans certains cantons, pour en constituer des réserves forestières. Ces réserves sont destinées à fournir du bois aux villageois des environs, d'après les règlements suivants:—

1. Personne n'est admis dans les réserves, sans une autorisation du gardien de la réserve.

2. Des permis de coupe peuvent être accordés à toute personne tenant feu et lieu dans un rayon de vingt milles, pour une certaine quantité de bois n'excédant pas 10,000 pieds mesure de planche, ou 20 cordes de chauffage ou 300 dormants.

3. Ces permis sont sujets aux règlements des bois existants, compatibles avec les présents.

4. Ce permis doit être demandé par lettre recommandée, adressée au gardien de la réserve, entre le 1er juillet et le 15 août: le permis prend effet le 15 septembre suivant.

5. Le porteur d'un permis peut seulement couper les arbres indiqués ou marqués par le Service Forestier. Il doit, dans un délai de deux ans, enlever tout le bois mentionné au permis; après ce délai, le ministre des Terres et Forêts peut disposer du bois qui n'a pas été enlevé. Tout le bois coupé doit être empilé pour être mesuré en forêt par le Service Forestier, dont le mesurage fait autorité. La moitié des droits exigibles sur le bois mentionné au permis doit être payée, lors de l'émission du permis, et le reste, avant l'enlèvement du bois. Les droits de coupe sont prélevés sur les souches de plus de 18 pouces de hauteur, sur les houppiers de plus de 5 pouces de diamètre au gros bout, sur les longerons ou skids non charroyés, sur les arbres marqués qui n'ont pas été exploités et sur tout bois gaspillé. Il faut ébrancher les têtes d'arbres abattus et distribuer les déchets rez-terre.

6. Tout bois coupé, contrairement à ces conditions, est considéré comme illégalement coupé et traité en conséquence: pour toute infraction aux règlements, le permis peut être révoqué.

7. Le permis ne peut être transféré.

On a ainsi créé 20 réserves cantonales, couvrant une superficie totale de 267,709 acres, soit 418.3 milles carrés:—

Réserve du Lac-au-Canard, comté du Lac St-Jean			27,000	acres.
" " canton Dufferin	"		15,721	"
" " " Demeules	"		5,740	"
" " " Ashuapmouchouan	"		12,854	"
" " " Ross,	"		13,771	"
" " " Roberval,	"		23,169	"
" " " Deschênes,	"		31,236	"
" " " Dablon,	"		2,738	"
" " " Charlevoix,	"		9,795	"
" " " Métabetchouan,	"		10,500	"
" " " Caron,	"		6,426	"
" " " Mézy,	"		4,779	"
" " " Malherbe,	"		32,798	"
" " " Kénogami, comté de Chicoutimi			6,300	"
" " " Laterrière,	"		10,125	"
" " " Cimon,	"		24,000	"
" " " Vallières, comté de Champlain			3,200	"
" " " Parke, comté de Kamouraska			7,610	"
" " " Neigette, comté de Rimouski			9,049	"
" " " Onslow, " Pontiac			10,898	"

Surveillance forestière et service forestier.

Depuis le début de la Confédération jusqu'en 1873, la surveillance des coupes dans les forêts de la Couronne fut laissée à quelques agents locaux dirigés, par deux employés supérieurs. Les concessionnaires étaient tenus alors, comme aujourd'hui, de fournir un rapport détaillé de leurs opérations forestières; mais la Couronne, par ses préposés au mesurage, n'exerçait véritablement de contrôle effectif que sur les bois d'équarrissage, soit donc sur une partie seulement des bois rapportés par les concessionnaires.

En 1873, on institua un corps de gardes forestiers mis sous la direction des agents du Ministère des Terres et Forêts. Ces gardes forestiers [d'abord au nombre de 28; puis plus tard, en 1889, au nombre de 78] dirigés par des officiers spéciaux, désignés sous le nom de surintendants, s'occupaient de constater les délits forestiers, commis par les concessionnaires et les colons, et de déterminer la valeur agricole des terres de la Couronne, les plus avantageusement situées pour les fins de colonisation. Les statistiques ci-après montrent très clairement qu'avec l'augmentation du personnel surveillant, les sommes perçues pour pénalités et droits de coupe ont été s'accroissant. Depuis 1900, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, les bois ayant acquis une grande valeur, les déprédations forestières se firent plus nombreuses, et nécessitèrent la réorganisation du service des Forêts.

En 1905, le gouvernement provincial envoya deux élèves à l'école forestière de Yale; puis il créa à Québec une école forestière, qui ouvrit ses portes en septembre 1910. C'est à cette école que se forment les ingénieurs forestiers qui plus tard ont mission de travailler à l'aménagement des forêts et à la surveillance des exploitations forestières.

Le service forestier de la province de Québec, tel qu'il est actuellement constitué, est chargé de tous les travaux d'exploration du territoire non arpenté de la province, de la classification des sols, de la surveillance des opérations forestières, du reboisement et de tout autre travail et étude techniques concernant les forêts.

Le personnel actuel comprend l'ingénieur forestier-en-chef; son assistant; 2 ingénieurs civils ; 1 ingénieur forestier; 60 gardes-forestiers et 14 mesureurs-experts. Ajoutons que les élèves de l'école forestière sont affectés aux travaux techniques forestiers, durant la saison d'été.

Essences forestières.

On trouvera ci-après une liste des principaux arbres de commerce de la province de Québec.

Liste des principaux arbres de commerce de la province de Québec.

Noms botaniques.	Noms français.	Noms anglais.
Abies balsamea, Miller	Sapin baumier	Balsam Fir.
P. Balsamea, Linn	Sapin blanc	Fir ou Balsam.
A. balsamifera, Michx	Sapin rouge	Canadian Fir.
Acer nigrum, Michaux fils	Erable noir	Black Maple.
A. saccharum, var. nigrum	Erable à sucre	Hard Maple.
Acer pennsylvanicum, Linn	Erable jaspé	Striped Maple.
Acer rubrum, Linn	Erable rouge	Red Maple.
A. coccineum Michx f	Plaine rouge	Scarlet Maple.
	Erable tendre	Soft Maple.
Acer saccharum, Marsh	Erable dur	Hard Maple.
A. saccharinum, Wang	Erable à sucre	Sugar Maple.
A. barbatum, Michx	Erable piqué	Rock Maple.
	Erable moiré	Bird's-eye Mapl .
	Erable ondé	Curly Maple.
Acer saccharinum, Linn	Erable blanc	Silver Maple.
A. dasycarpum, Ehrh	Plaine blanche	White Maple.
A. eriocarpum, Mich	Erable à fruits cotonneux	Broad-fr ited Maple.
Betula lutea, Michx	Merisier	Yellow Birch.
B. excel a, Aiton	Bouleau jaune	Tall B rch.
	Merisier jaune	Curly Birch.
	Merisier ondé	
	Merisier rouge	
Betula papyrifera. Marsh	Bouleau blanc	White Birch.
	B. à papier	Paper Birch.
	B. à canot	Canoe Birch.
Betula populifolia, Murch.	Bouleau gris	Grey Birch.
	Bouleau rouge	White Birch.
	B. à feuilles de peuplier	
Fagus atropumicea, Marsh	Hêtre	Beech.
F. ferruginea, Aiton	Hêtre rouge	American Beech.
Fraxinus Americana, Linn	Frêne blanc	White Ash.
	Franc frêne	
Fraxinus nigra, Marsh	Frêne noir	Black Ash.
F. sambucifolia, Lamb	F. à feuilles de sureau	Swamp Ash.
Fraxinus Pennsylvanica, Marsh	Frêne rouge	Red Ash.
F. pubescens, Lamb	F. pubescent	River Ash.
	F. de savane	
Fraxinus viridis, Michx	Frêne vert	Green Ash.
F. lanceolata Borkh	(Souvent confondu avec l'essence précédente)	
Hicoria glabra, Mill	Carya glabre	Brown Hickory.
Carya porcinea, Nutt	Noyer à noix de cochon	Pignut Hickory.
	Carya des pourceaux	
Hicoria minima, Marsh	Carya amer	Bitternut Hickory.
Carya amara, Nutt	Noyer dur	Swamp Hickory.

Liste des principaux arbres de commerce de la province de Québec,—Suite

Noms botaniques.	Noms français.	Noms anglais.
Hicoria ovata, Mill	Carya blanc	Shagbark Hickory.
Carya alba, Nutt	Noyer écailleux	Shelbark Hickory.
	Noyer blanc d'Amérique	
Juglans cinera, Linn	Noyer tendre	Butternut.
J. cathartica, Michx	Noyer gris	White Walnut.
	Arbre à noix longues	
	Noyer cendré	
Larix laricina, Du Roi	Tamarac	Tamarac.
L. Americana, Michx	Mélèse d'Amérique	Black Larch.
Abies pendula, Poiré	Epinette rouge	Hackmatack.
Ostrya Virginiana, Willd	Ostryer de Virginie	Ironwood.
	Bois dur	Hornbeam.
	Bois de fer.	
Picea brevifolia, Peck	Epinette de savane	Swamp Spruce.
	Petite épinette noire.	
Picea Canadensis, Mill	Epinette blanche	White Spruce.
Picea alba, Link	Epinette grise	Single Spruce.
Abies alba, Poiré	Sapin blanc	Skunk Spruce.
	Sapinette blanche (en France).	
	Epinette à bière.	
Picea mariana, Mill	Epinette noire	Black Spruce.
P. nigra, Link	Epinette jaune	Red spruce.
	Epinette bâtarde	Double Spruce
	Sapinette noire (en France).	
	Sapin noir.	
	Epinette rouge.	
Picea rubra, Link	Epinette rouge	Red Spruce.
N. B.—On ne doit pas confondre cette espèce avec le tamarac.		
Pinus divaricata, du Mont de Cours	Pin gris	Jack Pine.
P. Banksiana, Lamb	Pin de Banks	Scrub Pine.
P. rupestris, Michx	Pin chétif	Grey Pine.
	Cyprès	Banksian Pine.
	Pin des rochers.	
Pinus resinosa, Ait	Pin rouge	Red Pine.
	Pin résineux	Norway Pine.
P. rubra Michx	Pin de Norvège	Canadian Red Pine.
Pinus strobus, Linn	Pin blanc	White Pine..
	Pin jaune	Yellow Pine.
	Pin potiron	Sapling Pine.
	Pin Weymouth	Quebec Pine (Angleterre)
	Pin baliveau	Pumpkin Pine.
	Pin du lord.	
Populus balsamifera, Linn	Peuplier baumier	Balm of Gilead.
	Tacamahac (Indien)	Poplar Balsam.

Liste des principaux arbres de commerce de la province de Québec.—Suite

Noms botaniques.	Noms français	Noms anglais.
Populus Canadensis, Michx	Liard	Cottonwood..
P. deltoides, Marsh	Peuplier du Canada (Europe).	
P. monolifera, Ait	P. monolifère. Cotonnier.	
Populus grandidentata, Michx	Grand tremble	Largetoothed Aspen.
	Peuplier à grandes dents.	Poplar.
Populus tremuloides, Michx	Tremble	Aspen.
	Peuplier faux-tremble	Quaking aspen.
	Peuplier d'Athènes	Poplar.
Pyrus Americana, D. C.	Cormier	Mountain Ash.
Sorbus Americana, D. C.	Sorbier d'Amérique	
	Masquabina (Indien).	
Quercus macrocarpa, Michx	Chêne à gros glands	Burr Oak.
	Chêne blanc frisé	Mossycup Oak.
Quercus rubra, Linn	Chêne rouge	Red Oak.
Thuya occidentalis, Linn	Thuya	Arborvitae.
	Cèdre blanc	White Cedar.
Tilia Americana, Linn	Bois blanc	Basswood.
	Tilleul d'Amérique	Linden.
Tsuga Canadensis, Carr	Pruche	Hemlock.
Abies Canadensis, Michx	Sapin du Canada	Hemlock Spruce.
	Pérusse (France). Tsuga du Canada.	
Ulmus Americana, Linn	Orme blanc	White Elm.
	Orme d'Amérique	Rock, Water Elm.
Ulmus pubescens, Walt	Orme rouge	Slippery Elm.
U. fulva, Michx	Orme gras	Red Elm.
	Orme fauve	Budded Elm.

1. Les noms mentionnés en premier lieu dans chacune des trois colonnes sont ceux qui doivent être adoptés à l'avenir, afin d'éviter toute confusion ou erreur. La majorité des noms scientifiques et anglais sont ceux adoptés par le service forestier des Etats-Unis, les autres proviennent de botanistes éminents, tels que Macoun, l'abbé Provancher, Pardé, etc.

2. Les noms mentionnés après les premiers sont les termes erronnés qu'on trouve soit ans les vocabulaires du commerce ou des hommes des bois ou dans les ouvrages des anciens auteurs.

Statistiques de l'exploitation des forêts affermées.

On trouvera ci-après, pages 15 à 19, quatre tableaux relatifs à l'exploitation des forêts affermées (catégorie (*B*) définie ci-dessus). Le premier fournit, pour chacune des années 1871 à 1913, les quantités de bois de diverses espèces coupées dans la province de Québec.

Le deuxième donne, pour chacune des années fiscales, depuis le début de la Confédération, le détail des sommes perçues par le gouvernement provincial pour droits de coupes de bois, rentes foncières, affermages, honoraires de transfert, pénalités et taxes de feu. Au total de 1867 à 1913, le gouvernement a retiré $35.528.923 de l'exploitation des forêts affermées. Sur ce total, $24.779.854, (ou 69.7%) proviennent des droits de coupe; $6.484.536, (soit 18.1%), des rentes foncières; et $3.260.611, (ou 9.2%) des primes sur affermages de coupe; le reliquat, formant 3% seulement du total, a été fourni par les honoraires de transfert, les intérêts, les pénalités et taxes de feu.

Le total des sommes ainsi perçues, chaque année a augmenté à peu près régulièrement, sauf quelques légers fléchissements, notamment de 1905 à 1909. De $195.115 en 1867, il a atteint $1.510.171 en 1913.

On trouvera, sur le tableau III, les sommes perçues dans les différentes agences de la province par le gouvernement provincial, par périodes quinquennales de 1871 à 1913. On remarquera que près de la moitié des taxes ainsi perçues, l'ont été dans l'Ottawa supérieur, ($16.762.745, soit 48.5% des sommes recueillies par l'administration des forêts). Les agences, où l'exploitation forestière est ensuite la plus développée, sont les agences du St-Maurice et de l'Ottawa inférieur.

Enfin le tableau IV est relatif à l'exploitation des forêts dans la province pendant l'année fiscale 1912-1913. Il donne pour chacune des agences forestières de Québec:—

1° La répartition du bois coupé suivant les différentes espèces ou les divers modes d'utilisation.

2° Les sommes perçues pour droits de coupe, rentes foncières, etc.

Tableau I.—Quantités de bois des diverses espèces coupées dans les forêts affermées de 1871 à 1900.

ANNÉES	BILLOTS DE SCIAGE. Pin. Nombre de billots.	Pin. Pin, etc., à 26c. par Etalon de 200 pieds M. P. (1) — Etalons.	Epinette et bois francs. Nombre de billots.	Epinette et bois francs. Epinette, etc., à 13c. par Etalon de 200 pds. M. P. (1) — Etalons.	Pin. Nombre de billots.	Pin. Petits billots à 16c. par Etalon de 200 pieds. — Etalons.	Bois carré, pin blanc et pin rouge, etc. Pièces.	Bois carré, pin blanc et pin rouge, etc. Pieds cubes.	Merisier, orme, érable, etc. Pièces.	Merisier, orme, érable, etc. Pieds cubes.	Petit tamarac, pin, épinette, bois d'estacades et bois plat. Pièces.	Petit tamarac, pin, épinette, bois d'estacades et bois plat. Pieds linéaires.	Courbes, genoux, piquets traversons, bardeaux, etc. Pièces.	Bois de chauffage, bois à lattes, douves, etc. Cordes.
1870–71	1,608,852	1,109,272	369,676	156,509	.....	.....	94,657	5017,439	2,345	46,372	.....	.....	53,423	4,251
1871–72	2,019,852	1,398,676	435,995	172,789	.....	.....	97,657	5367,013	4,665	88,150	.....	.....	16,644	1,[illegible]
1872–73	2,243,714	1,546,038	800,388	352,876	.....	.....	80,976	3138,229	8,639	147,815	.....	.....	14[illegible],105	7,436
1873–74	2,387,868	1,645,368	1,102,100	436,799	.....	.....	79,338	3777,657	31,741	820,562	.....	.....	109,682	5,[illegible]
1874–75	1,464,247	1,010,322	606,234	240,259	.....	.....	76,773	2927,385	36,965	913,173	.....	.....	108,277	10,979
1875–76	1,183,976	815,820	781,[illegible]19	309,846	.....	.....	111,529	5453,890	32,758	722,[illegible]	.....	.....	60,587	18,244
1876–77	1,176,642	810,769	832,794	330,040	.....	.....	80,898	4004,052	14,064	282,227	.....	.....	105,022	2,573
1877–78	1,032,880	711,709	797,440	316,635	.....	.....	65,838	3247,243	6,735	191,777	.....	.....	123,273	2,267
1878–79	1,179,045	812,420	655,857	259,925	.....	.....	59,510	3155,438	9,426	261,008	.....	.....	240,028	2,674
1879–80	1,791,813	1,234,654	1,208,184	478,822	.....	.....	33,605	1596,243	5,722	144,617	19,946	382,949	280,282	4,082
1880–81	2,418,958	1,666,790	1,308,315	518,594	.....	.....	58,527	2587,143	4,963	157,372	23,247	830,219	193,194	6,728
1881–82	2,610,986	1,799,797	1,418,635	562,225	.....	.....	81,797	4038,135	5,152	126,238	47,640	1,082,750	301,335	8,218
1882–83	2,642,648	1,820,924	1,311,383	519,720	.....	.....	67,873	3148,678	3,569	88,984	25,952	4,849,402	230,153	11,939
1883–84	1,705,565	1,175,224	723,679	286,804	.....	.....	26,181	1303,501	9,841	183,089	19,121	574,156	118,963	20,984
1884–85	2,187,098	1,507,028	1,038,957	411,754	.....	.....	6,148	222,552	5,784	148,536	14,650	603,012	155,567	12,080
1885–86	2,603,119	1,855,701	1,352,260	535,919	.....	.....	11,445	537,871	2,112	22,609	32,331	965,117	122,668	13,405
1886–87	2,391,098	1,647,593	963,392	381,805	.....	.....	12,804	521,113	5,025	159,192	31,280	1,310,633	230,882	10,243
1887–88	3,391,164	2,338,759	1,634,895	647,932	.....	.....	[illegible]517	604,768	2,757	55,431	23,071	988,527	583,892	14,936
1888–89	2,802,337	1,900,099	1,324,802	510,146	.....	.....	45,944	2151,791	2,007	67,425	3,032	101,126	144,746	19,515
1889–90	2,147,447	1,522,541	2,613,907	942,587	.....	.....	63,859	3145,687	68,321	2,955,790	8,401	422,041	216,938	18,920
1890–91	2,297,814	1,884,852	2,522,781	744,685	.....	.....	15,768	940,529	8,101	948,557	6,202	177,106	155,312	20,961
1891–92	3,212,956	2,100,084	2,740,496	1,262,844	.....	.....	47,972	1310,680	59,966	3,037,508	34,379	555,153	201,082	13,657½
1892–93	2,441,434	1,784,918	2,740,357	956,579	648,654	165,805	41,203	1938,692	22,230	3,976,516	17,794	345,310	372,512	18,023½
1893–94	2,003,951	1,384,044	3,297,152	1,078,872	961,688	221,468	35,085	158,700	601	12,032	17,644	256,208	357,782	20,375
1894–95	2,354,662	1,535,979	4,317,945	1,350,784	1,496,874	553,254	30,795	1443,942	1,206	40,785	15,051	630,209	340,431	24,117
1895–96	2,151,049	1,431,787	4,594,880	1,382,411	1,650,827	477,416	9,638	463,870	1,133	27,096	9,241	251,878	157,581	9,845½
1896–97	2,008,866	1,342,095	6,006,055	1,861,873	1,048,327	367,418	37,451	1201,100	1,928	74,514	4,084	108,267	241,297	11,881½
1897–98	1,483,041	978,612	5,431,780	1,516,969	883,576	244,961	19,921	891,826	9,185	368,338	12,184	320,646	491,304	8,239½
1898–99	1,768,213	1,118,481	5,505,070	1,544,570	989,314	335,183	9,930	419,831	6,340	222,481	8,511	252,138	422,742	12,853
1899–1900	1,879,793	1,175,222	6,136,799	1,799,240	1,520,479	525,798	1,575	67,154	1,383	37,675	8,910	445,383	288,997	16,615½

(1) Mesure de planche.

Tableau I (suite).– Quantités de bois des diverses espèces coupées dans les forêts affermées de 1901 à 1913.

ANNÉES	Bois de sciage.			Bois de pulpe	Dormants.	Poteaux, piquets, perches, gnoux, etc.	Bois de chauffage, Bois à lattes, Bois à bobines, Bois à bardeaux,	Bardeaux	Ecorce de pruche
	Bois carré	Pin blanc, pin rouge, en billes et bois d'estacade	Epicea, sapin, cèdre, cyprès, pruche, bouleau, peuplier, etc.						
	en pieds cubes.	en p. mes. planche	en p. mes. planche	en cordes de 128 p. cubes	Morceaux	Morceaux	en cordes de 128 p. cubes	en milliers	en cordes de 128 p. cubes.
1900-1901	104,829	340,462,263	359,848,020	2,938	251,379	10,826	5,521½	7,756	400
1901-1902	764,625	158,670,406	319,866,256	260,194	629,270	22,796	8,847	18,043	12,304
1902-1903	563,375	283,323,276	288,068,124	202,633½	542,871	40,056	10,796½	2,349½	436
1903-1904	1,101,370	277,461,638	377,219,740	259,231	780,960	14,916	13,353½	2,424½	23½
1904-1905	679,007	297,888,901	431,272,790	259,193	577,635	40,738	9,162½	1,764	75
1905-1906	198,615	298,044,285	364,832,332	324,109	1,057,732	72,331	9,499	2,362	3
1906-1907	280,278	315,850,635	362,726,079	276,401	722,938	16,959	11,128	541	.....
1907-1908	214,164	271,401,706	417,363,642	[illegible]	595,550	29,020	4,077	3,763	.....
1908-1909	183,748	190,149,579	364,188,011	[illegible]	978,434	64,369	9,190	4,299	.....
1909-1910	237-843	207,234,964	459,839,665	384,715	944,637	146,004	6,896	4,441	.....
1910-1911	109,496	248,166,592	498,624,002	345,206	608,429	163,284	13,544	8,373	.....
1911-1912	71,601	236,044,578	607,465,950	(1)	569,059	117,215	14,158	348	.....
1912-1913	53,556	254,634,397	637,009,766	(1)	610,878	122,526	15,828	971	.....

(1) Compris avec Epinette, etc., et rapporté en pieds mesure de planche.

Tableau II.—Sommes perçues pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage de coupe de bois (années 1868 à 1913).

Années fiscales.	Intérêts, pénalités et taxes de feu.	Rentes foncières.	Primes sur affermage des coupes de bois.	Honoraires de transferts.	Droits de coupe.	Totaux.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
1867-68	3,404.66	22,401.03	3,928.50	.....	165,381.77	195,115.96
1868-69	2,823.27	55,055.06	74,894.97	.....	198,977.82	331,751.12
1869-70	7,208.37	64,089.20	22,518.37	1,584.00	267,468.08	362,868.02
1870-71	3,122.68	63,297.43	62,437.34	4,790.00	272,833.12	406,480.57
1871-72	4,102.44	86,783.01	56,191.81	4,686.00	292,989.42	444,752.68
1872-73	3,186.67	90,950.84	68,941.18	9,242.66	346,361.27	518,682.62
1873-74	32,906.08	97,220.37	31,385.93	5,384.00	361,080.51	527,976.87
1874-75	15,380.21	90,565.04	3,259.50	15,361.00	408,169.12	532,734.87
1875-76	11,025.65	96,881.82	572.00	3,764.07	274,530.64	386,774.18
1876-77	10,686.72	94,588.07	.....	16,558.82	269,685.24	391,618.85
1877-78	10,915.20	85,385.12	.....	6,410.00	248,612.84	351,323.16
1878-79	8,664.01	87,558.04	448.00	526.00	217,664.04	314,880.09
1879-80	12,065.94	96,157.86	.....	3,219.75	231,437.89	342,881.44
1880-81	7,611.48	94,633.90	132,774.25	4,548.88	303,590.25	543,518.76
1881-82	12,069.09	111,113.78	26,[illegible]21.25	4,239.70	314,252.57	668,596.39
1882-83	17,006.21	94,424.68	2,055.00	3,441.48	567,815.97	684,743.34
1883-84	13,363.26	83,399.92	246.27	910.75	562,836.93	660,757.13
1884-85	9,449.77	99,884.86	68,145.61	2,565.25	350,070.28	530,115.77
1885-86	13,047.63	100,54[illegible] 76	112.00	3,646.09	411,220.32	528,574.80
1886-87	12,429.02	90,684.83	470.00	3,418.28	475,617.40	582,619.53
1887-88	7,597.91	141,549.88	.....	2,315.03	447,200.87	598,663.69
1888-89	7,293.81	124,314.09	118,253.65	1,719.25	707,357.20	958,938.00
1889-90	12,380.96	147,208.72	17,646.04	2,062.31	626,753.66	806,051.69
1890-91	11,185.81	125,141.77	9,023.12	2,516.25	498,370.30	646,237.25
1891-92	12,641.42	132,984.95	.....	3,470.53	474,900.79	623,997.69
1892-93	19,293.97	152,664.67	68,822.10	4,989.04	642,952.63	888,722.41
1893-94	11,171.82	147,660.50	18,549.78	2,008.12	644,516.69	828,906.92
1894-95	15,713.15	147,203.51	9,388.05	3,378.25	597,672.60	772,355.56
1895-96	14,858.21	143,485.73	83,255.20	[illegible],239.47	705,260.31	951,098.92
1896-97	11,317.41	155,572.54	4,025.75	3,522.50	607,865.33	782,303.53
1897-98	15,045.53	148,935.18	30,[illegible]0.48	3,561.25	713,435.86	911,088.30
1898-99	21,708.96	166,338.50	129,023.34	7,508.50	569,710.18	894,289.48
1899-1900	13,947.61	170,508.71	339,748.06	2,819.25	585,505.89	1,112,529.52
1900-1901	14,958.50	178,250.71	403,197.72	4,435.00	633,230.12	1,234,072.05
1901-1902	13,146.91	163,983.00	201,483.39	11,871.74	664,552.44	1,055,037.48
1902-1903	14,895.70	187,206.25	352,004.58	20,076.00	667,631.96	1,241,814.49
1903-1904	16,968.03	176,226.41	252,554.01	6,575.06	715,134.02	1,167,477.53
1904-1905	23,391.17	208,712.00	389,576.12	8,166.41	750,340.85	1,380,186.55
1905-1906	18,142.[illegible]	206,809.20	253,545.00	10,714.50	776,901.37	1,266,114.04
1906-1907	14,891.61	214,452.00	.....	15,911.50	773,130.29	1,018,385.40
1907-1908	11,243.13	215,053.00	16,080.00	13,917.00	721,784.45	978,077.58
1908-1909	41,379.31	206,940.00	.....	7,583.00	650,458.33	906,360.64
1909-1910	51,673.37	242,708.00	.....	4,561.00	734,953.17	1,033,895.54
1910-1911	52,528.83	221,215.50	.....	31,444.00	821,719.37	1,126,907.70
1911-1912	24,391.72	223,584.50	9,023.00	3,082.00	1,173,393.09	1,533,474.31
1912-1913	51,605.13	330,203.09	.....	14,196.00	1,134,167.19	1,510,171.41
Totaux	$713,882.29	6,484,536.12	3,260,611.29	290,039.69	24,779,854.44	35,528,923.83

Tableau III.—Total des sommes perçues, dans les différentes agences, comme droits de coupe, rentes foncières, etc., de 1871 à 1913, par périodes quinquennales.

AGENCES.	1871 à 1875	1876 à 1880	1881 à 1885	1886 à 1890	1891 à 1895	1896 à 1900	1901 à 1905	1906 à 1910	1911 à 1913	Ensemble des des années 1871 à 1913 (43 années)	Proportion pour 100.0
Ottawa Supérieur	1,317,663	962,848	1,979,031	2,272,418	2,233,728	2,222,585	2,321,390	1,960,967	1,492,115	16,762,745	48.8
Ottawa inférieur	330,595	225,000	323,522	375,181	447,381	554,038	478,970	530,172	359,167	3,624,026	10.5
Saint-Maurice	347,098	243,642	246,761	228,483	295,846	626,762	1,082,946	904,000	756,393	4,731,931	13.6
Arthabaska	40,339	31,680	39,425	30,746	18,580	15,846	11,545	9,571	2,683	200,415	0.6
Saint-François	27,025	9,331	29,622	44,992	68,938	105,639	91,284	75,621	62,604	515,056	1.6
Chaudière	40,318	29,005	68,037	60,165	88,723	9[illegible],714	90,838	110,833	82,758	665,391	1.9
Montmagny	51,629	28,970	44,440	53,884	90,859	117,215	85,788	81,155	101,084	655,024	1.8
Grandville	29,263	16,749	29,618	42,442	38,222	91,582	165,360	137,654	141,673	692,563	2.0
Rimouski	39,355	41,817	68,160	67,628	106,643	120,764	154,213	201,900	214,372	1,014,852	3.0
Bonaventure	16,262	17,220	26,704	29,502	42,935	189,312	309,055	224,946	244,663	1,100,599	3.2
Gaspé	24,627	21,464	22,787	15,868	20,822	40,506	357,072	178,507	132,588	814,241	2.5
Chicoutimi	97,695	80,688	86,847	125,146	170,909	198,723	301,125	223,939	231,633	1,516,705	4.3
Saguenay	68,271	64,321	100,186	86,887	90,826	192,070	369,274	418,552	245,914	1,636,301	4.4
Saint-Charles	488	14,742	22,591	31,506	40,808	81,363	260,228	145,016	102,906	699,648	2.1
Province de Québec	2,430,628	1,787,477	3,087,731	3,464,848	3,755,220	4,651,119	6,079,088	5,202,833	4,170,553	34,629,497	100.0

Tableau IV.—Bois coupé sur les terres de la Couronne durant les douze mois terminés le 30 juin 1912. Sommes perçues pour droits de coupe, rentes foncières, etc., durant l'année fiscale 1912-1913.

AGENCES	Bois coupé.											Sommes perçues.					
	Superficie sous licence durant l'année.	Bois carré.	Pin blanc, chêne, noyer cary a, billots et bois d'estacade.	Pin rouge, orme frêne, cèdre, bois blanc, merisier, érable, tamarac, billots.	Epinette, sapin pin gris ou cyprès pruche, bouleau tremble et peuplier	Poteaux.	Bois de chauffage.	Dormants de chemins de fer.	Piquets et perches	Bardeaux.	Bois à bobines	Infractions et frais	Intérêts.	Droits de coupe	Rentes foncières	Honoraires de transfert et bon	Total.
	Milles carrés	Pieds cubes	Pieds M. P.	Pieds M. P.	Pieds M. P.	Morceaux	Cordes de 128 p. c.	Morceaux.	Morceaux.	Milliers	Cordes de 128 pds. c	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Ottawa supérieur	26,150	.....	164,215,771	31,212,538	49,057,426	.....	1,793	397,006	66,750	.....	.....	164.50	1,619.07	432,950.73	123,768.00	792.00	559,294.30
Ottawa inférieur	3,073	21,449	3,481,705	5,864,000	72,749,003	10	.....	66,357	7,047	.....	.....	5756.33	549.80	92,495.65	8,880.00	4,812.00	112,493.78
St-Maurice	12,472	1,100	10,549,219	43,033	189,659,290	4,327	360	16,416	.....	.....	.....	774.27	2,273.80	211,082.14	62,360.00	1,696.00	278,186.30
St-François	316	280	278,993	1,841,454	11,206,259	4,275	37	13,393	.....	.....	.....	1309.27	262.71	12,504.48	1,635.00	8.00	15,719.46
Arthabaska	33	650	628	.....	71,848	.....	.....	.....	.....	.....	.....	11.56	.....	95.25	165.00	132.00	403.81
Chaudière	350	.....	86,519	4,821	22,609,456	32	192	1,548	.....	.....	.....	297.33	93.10	23,450.91	1,165.00	.....	25,006.34
Montmagny	624	.....	1,451,629	203,250	28,300,729	3,421	.....	.....	.....	.....	.....	231.09	190.10	32,796.21	3,260.00	.....	36,477.40
Grandville } Témiscouata }	1,158	.....	99,348	3,732,616	15,914,731	.....	.....	1,835	.....	.....	.....	1216.52	14.03	21,266.56	5,955.00	18.00	28,470.11
		.....	175,907	7,515,245	25,152,577	.....	.....	.....	.....	.....	.....	87.90	.....	34,917.22	10.00	.....	35,015.12
Rimouski ouest	1,236	1,270	124,815	18,282,607	22,749,493	.....	.....	72,383	34,774	.....	.....	554.95	1,172.62	47,190.30	6,182.50	12.00	55,112 37
Rimouski est	891	144	.....	365,198	16,530,005	.....	.....	349	.....	.....	2,798	40.55	363.76	19,087.04	4,480.00	24.00	23,995 35
Matapédia (vallée de la)	393	.....	101,771	2,373,969	17,544,174	.....	.....	2,225	.....	.....	.....	1091.60	619.67	20,758.92	1,985.00	4.00	24,459 19
St-Laurent (vallée du)	663	.....	303,294	602,326	17,217,563	.....	.....	4,486	.....	.....	.....	1711.90	198.60	20,693.16	3,410.00	192.00	26,205 66
Bonaventure ouest	1,781	.....	68,689	809,698	12,547,547	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	43.36	14,639.39	8,212.50	828.00	23,723 25
Bonaventure est	812	1,175	191,321	5,000	10,264,996	.....	.....	3,581	.....	18	.....	3175.96	76.69	10,010.22	4,055.00	644.00	17,961.87
Gaspé est	752	.....	.....	.....	3,156,488	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,314.31	4,615.00	1,912.00	9,841.31
Gaspé centre	1,199	.....	105,020	.....	7,126,527	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3.55	12.38	7,691.13	5,990.00	124.00	13,821.06
Gaspé ouest	1,128	.....	6,442	194,108	3,569,587	.....	.....	.....	.....	.....	7,908	1336.07	52.84	6,717.53	5,640.00	.....	13,746.44
Lac St-Jean est	3,555	.....	43,570	43,969	43,314,868	1,228	711	235	.....	.....	55	104.80	3,345.53	65,589.32	17,725.00	.....	86,764.65
Lac St-Jean centre	584	.....	.....	.....	631,442	.....	.....	.....	.....	953	.....	1515.56	4.17	.....	2,945.00	.....	4,464.73
Lac St-Jean ouest	1,671	.....	.....	.....	75,780	.....	.....	.....	.....	.....	.....	147.14	14.26	.....	8,345.00	.....	8,506.40
Lac St-Jean n.-ouest	477	.....	.....	.....	1,737	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2.00	.....	.....	2,470.00	.....	2,472.00
Saguenay	7,618	.....	63,080	31,124	53,787,535	47	536	29,954	294	.....	45	798.80	252.32	40,471.35	34,955.00	270.00	76,747.47
St-Charles	2,682	27,448	7,314	153,703	13,770,705	.....	1,393	1,110	.....	.....	.....	92.96	21.62	16,445.37	11,995.00	2,728.00	31,282.95
	69,618	53,556	181,355,738	73,278,659	637,009,766	13,340	5,022	610,878	108,865	971	10,806	2424.61	11180.52	1134,167.19	330,203.00	14196.00	1510,171.41